

Le service social polyvalent du Centre social protestant Vaud propose une formation pour les professionnel-le-s

Argent - dettes - désendettement

les 2 et 3 mars 2020

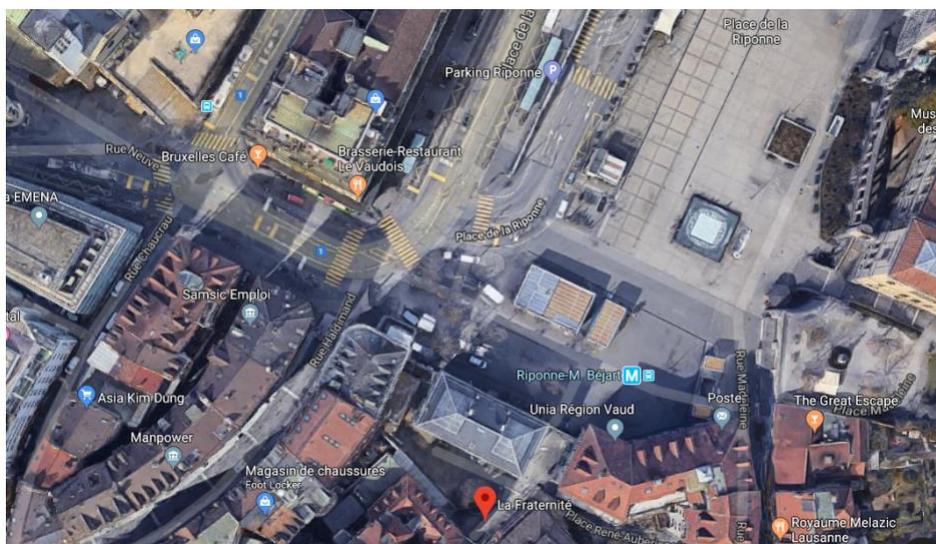
animée par Mmes Corinne Feusier et Florence Gentili, collaboratrices au CSP Vaud, spécialisées dans les questions d'argent et de désendettement.

Public :

Professionnel-le-s confronté-e-s à des situations financières problématiques et de surendettement.
12 personnes maximum.

Lieu:

La Fraternité
Place Marc-Louis Arlaud 2
1003 Lausanne



Frais d'inscription:

CHF 400.- par personne, support de cours format numérique inclus.

(sera transmis par mail quelques jours avant le cours, merci de l'imprimer par vos soins ou de l'avoir avec vous sous forme numérique sur portable ou tablette)

Non inclus dans ce prix :

Le support de cours format papier, 200p., qui peut être commandé au moment de l'inscription. (CHF 50.-) Il vous sera fourni dans un classeur au début du cours.

Le repas de midi, que chaque participant-e pourra prendre où il-elle le souhaite.

Programme

Lundi 2 mars 2020

08h30 – 08h45 **Accueil**

- Café - croissants

08h45 – 10h45 **Module I – Rapport à l'argent**

- Eclairages sur l'argent : dimensions sociales et symboliques
- Travail social et éducation financière

10h45 – 12h00 **Module II – Endettement et surendettement**

- Définitions
- Données chiffrées
- Motifs et parcours du surendettement
- Statistiques service social polyvalent CSP Vaud

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 16h30 **Module III - Office des poursuites**

- Statistiques
- Procédure générale
- Enjeux et conséquences

Mardi 3 mars 2020

08h30 – 12h00 **Module IV**
Méthodologie du désendettement : phase I

- Evaluation : aspects techniques et psychosociaux
- Approche budgétaire - les 3 budgets :
 - 1) budget de travail
 - 2) budget selon les normes de l'office des poursuites
 - 3) budget d'assainissement
- Inventaire des dettes
- Bilan et perspectives

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 16h00 **Module V**
Méthodologie du désendettement : phase II

- Négociations
- Procédures :
 - 1) Règlement amiable des dettes (art. 333 et ss LP)
 - 2) Procédure concordataires (art. 293 et ss LP)
 - 3) Faillite personnelle (art. 191 LP)
 - 4) Rachat d'actes de défaut de biens
- Désendettement impossible
- Vivre avec ses dettes

16h00 – 16h30 **Echanges, évaluation**
